

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/07/2008 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messenger	8.3755	8.5960
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.6415	8.8690
2/3. Fendage	8.7425	8.9725
4. Brossage à la main	8.7425	8.9725
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.7425	8.9725
6a. Brossage à la carde mécanique	7.9890	8.1990
7. Mouillage des peaux brutes	8.6415	8.8690
8. Dégalage à la main	8.7425	8.9725
9. Dégalage à la main + autres travaux	8.8550	9.0880
10. Dégalage à la machine	8.7800	9.0110
11. Cardage	8.8550	9.0880
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	8.8550	9.0880
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.7425	8.9725
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.7425	8.9725

16. Ebarbage	7.9790	8.1890
17. Ejarrage à la machine	7.9790	8.1890
18/19. Ejarrage à la machine	8.8550	9.0880
20. Secrétage	9.5320	9.7825
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.0470	9.2850
22. Secrétage à la machine	9.5320	9.7825
23. Mouillage des peaux secrétées	8.6425	8.8700
24. Brossage des peaux secrétées	7.9790	8.1890
25. Coupage	8.1875	8.4030
26. Chiquettage	7.8990	8.1065
27. Epluchage	7.8990	8.1065
28. Montage	7.9790	8.1890
29. Paquetage	8.1875	8.4030
30. Triage	7.8990	8.1065
31. Soufflage	7.8990	8.1065
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.2685	9.5125
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.5205	9.7710
34. Contremaître	9.0360	9.2735